

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VISAS :

Vu la Constitution du 30 décembre 1969 ;
Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60-90/FF du 3 mars 1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A I des Services Techniques ;
Vu le décret n° 62-195/FF du 5 juillet 1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62-196/FF du 5 juillet 1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 62-197/FF du 5 juillet 1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3/2/62
portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-130/FF du 9 mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
Vu le décret n° 63-81/FF du 26 mars 1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu la demande d'intégration dans les cadres de la Fonction
Publique introduite par Mr. BALLAY-MEGOT Justin, titulaire du Doctorat
ès-Sciences Agraires délivré par l'Université Catholique du Sacré Coeur
de Milan ,

D E C R E T :

ARTICLE 1er - Mr. BALLAY-MEGOT Justin, né vers 1942 à Tcholede (Sembé),
titulaire du Doctorat ès-Sciences Agraires délivré par l'Université
Catholique du Sacré Coeur de Milan, est intégré dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et promu
au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire indice 660.

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGT.DELC 5
DGT-BST 1
DF 3
CF 2
DGSZ 2
SGCE/BC 1
Dossier 1
Intéressé 1

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la
date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au
Journal Officiel de La République Populaire du Congo et communiqué
partout où besoin sera ./-

BRAZZAVILLE, LE 30 OCTOBRE 1970

Par le Président de la République,
Président du Conseil d'Etat
Le Ministre du Développement, chargé
des Eaux et Forêts

Commandant K. NGOUABI.-

Le Ministre des Finances et du Budget

A. DIAWARA.-

Le Ministre des Affaires
Sociales, de la Santé
Publique et du Travail

Ch. NGUOTO.-